

NORD SAUMUROIS

LONGUÉ-JUMELLES

La délibération prend l'eau

La question de l'entretien des cours d'eau non domaniaux, entre autres, avait abouti au printemps à la démission du 4^e adjoint. Cette fois, c'est le sous-préfet qui s'en mêle.

C'est un dossier qui illustre le climat tendu qui s'est installé entre le maire de Longué-Jumelles Frédéric Mortier et ses trois anciens adjoints démissionnaires, qui ont décidé de constituer leur propre liste pour les élections municipales. Tout est parti des interrogations du 4^e adjoint de l'époque, Emmanuel Brault, concernant l'entretien des ruisseaux qui s'écoulent dans la commune sur des propriétés privées. Le 24 juin 2019, une délibération a été votée sur « l'entretien des cours d'eau du Lathan ». La collectivité se proposait de se substituer aux riverains concernés. Une convention avait été rédigée pour les modalités de mise en œuvre et les travaux de nettoyage devaient se faire.

« L'entretien des rivières est d'intérêt général »
FRÉDÉRIC MORTIER
Maire de Longué-Jumelles.

Oui mais voilà, bien renseigné sur le sujet, Emmanuel Brault s'était déjà saisi de la question en février 2015 et avait sollicité les services de l'État : en réponse, ces derniers avaient fait savoir à la commune de Longué que « l'entretien régulier des cours d'eau non domaniaux est une obligation qui incombe aux propriétaires riverains ».

Le sujet a donc refait surface et Emmanuel Brault, l'ex-adjoint, vient de se faire confirmer par le sous-préfet de Saumur que les travaux envisagés par la collectivité doivent, préalablement à leur réalisation, être déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral. Or ce n'est pas le cas. Et les travaux ont été pour partie effectués, avec de l'argent public, dénonce en substance Emmanuel Brault, qui en fait une question de principe. Les sommes engagées ne sont certes pas élevées (quelques milliers d'euros), mais « l'argent public ne doit pas servir des intérêts privés, encore moins quand cela n'est



Le conseil municipal a voté une délibération hors des clous. Le sous-préfet a dû intervenir par courrier. PHOTO: CO

pas légal », insiste l'ancien élu, aujourd'hui candidat déclaré au côté de ses anciens collègues Jacky Bouchenoire et Odette Schoubert.

Dans un récent courrier adressé au maire de Longué, le sous-préfet Samuel Gesret rappelle les règles à l'égard de la convention entre les riverains et la collectivité, ne permettant pas d'engager les travaux envisagés. Et de lui proposer une solution de sortie pour régulariser la situation : « Il apparaît hautement souhaitable d'inviter votre conseil municipal à la retirer ».

Contacté, le maire de Longué-Jumelles explique avoir pris acte de ce courrier. Que va-t-il faire ? « Rencontrer le sous-préfet pour discuter. À

nos yeux, l'entretien des rivières est d'intérêt général. Nous agissons ainsi depuis le remembrement, c'est-à-dire depuis au moins vingt ans. Nous avons fait comme d'habitude, chaque année une somme de 5 000 € est allouée à l'entretien des rivières pour éviter de mettre le cœur de ville sous

l'eau quand il y a des crues ». Frédéric Mortier précise par ailleurs que le sous-préfet n'a pas usé des deux mois dont il disposait pour faire annuler la délibération en question.

Yvan GEORGET

LONGUÉ-JUMELLES Une piste de solution

La commune de Longué-Jumelles va devoir régulariser la situation et se mettre en conformité avec la loi. Pour ce faire, les travaux d'entretien des cours d'eau devraient revenir au Syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents (SMBAA), dont c'est l'une des missions. La structure a d'ailleurs déposé auprès de la

Direction départementale des territoires un dossier de demande, pour la réalisation de travaux d'entretien de la ripisylve de l'Authion et de ses affluents, le 2 juillet dernier. Demande qui a été jugée recevable. À noter que le président du SMBAA n'est autre que Patrice Pégé, 5^e adjoint au maire de Longué-Jumelles.

LONGUÉ-JUMELLES

Sacha Dhenin fera chanter l'orgue de l'église Notre-Dame



Sacha Dhenin dimanche 24 novembre à l'église de Longué.

Les mélomanes ont déjà pu le rencontrer et apprécier sa prestation le 9 juillet dernier, à Longué, dans le cadre de l'Académie d'improvisation à l'orgue, ou encore cette année, à l'église de Cunault, au « Mai de l'orgue ». Sacha Dhenin sera dimanche 24 novembre, à 16 heures, l'invité de l'association des Amis de Notre-Dame-de-la-Légion-d'Honneur.

Au pupitre de l'orgue de l'église, Sacha Dhenin interprétera des pièces de Jean-Sébastien Bach, de Brahms, de Nicolas de Grigny mais aussi plus contemporain avec un extrait du Chemin de Croix de Marcel Dupré (1886-1971).

Sacha Dhenin, né le 31 janvier 1997, a commencé l'orgue à l'âge de 7 ans dans la classe de Lucie Flesch à Poissy. Dès son plus jeune âge, il assiste à des concerts d'orgue, participe et organise des découvertes de tribunes : celles de Royan (Charente-Maritime), Soultz (Haut-Rhin), Saint-Antoine-des-Quinze-

Vingts à Paris, la cathédrale de Troyes (Aube), et même en Angleterre, au château d'Hampton Court, ou en Allemagne, à Rothenburg.

Élève stagiaire de l'Académie internationale d'orgue d'Issenheim (Haut-Rhin), il est couronné par un premier prix d'interprétation en avril 2013, suivi du Certificat d'étude musicale en 2014. Ses professeurs le décrivent comme un jeune garçon brillant, passionnant et passionné par la musique d'orgue, mais aussi par la magie, la photographie, les mathématiques et les langues étrangères. Sa rigueur de travail et sa sensibilité musicale lui permettent d'ores et déjà d'accéder à un très haut niveau.

Concert dimanche 24 novembre à 16 heures, à l'église de Longué. Entrée gratuite, participation aux frais souhaitée.

BLOU

Portes ouvertes à la bibliothèque les samedis de novembre

Depuis le mois de mai, la bibliothèque de Blou a quitté ses anciens locaux pour s'installer dans deux salles de l'Ancienne-Ecole, route de Neuillé. Elle y accueille une fois par mois les élèves de l'école et tous les mercredis ses adhérents de 10 heures à midi. Afin de permettre à tous de découvrir ces nouvelles installations, la

bibliothèque accueillera les personnes intéressées les samedis 16, 23 et 30 novembre, entre 10 heures et midi. Chacun pourra visiter les locaux, consulter les nouvelles acquisitions de livres, se renseigner sur le fonctionnement de la bibliothèque et apporter ses suggestions.

VERNANTES

Animation : « Ces mots du Moyen Âge toujours d'actualité »

Maryse Mergault, professeure de lettres, proposera une nouvelle animation sur la langue française mercredi 20 novembre, à 20 h 30, dans la bibliothèque de Vernantes. « Cette fois, je souhaite d'abord montrer combien les Français, au Moyen Âge, ont contribué à l'enrichissement de notre langue, à laquelle ils ont donné leur nom, ainsi qu'à celui de notre pays. Par ailleurs, je voudrais expliquer

qu'une langue se transforme aussi en gardant des mots vieux de plusieurs siècles, mais en faisant évoluer leur sens, déclare Maryse Mergault, avant de conclure : Et si nous nous intéressions à ce voyage des mots dans le temps ? »

Mercredi 20 novembre, à 20 h 30, à la bibliothèque de Vernantes, route de Jalesnes.

COMMUNES EXPRESS

LA LANDE-CHASLES

Rallye moto. Plus de 100 motos sont attendues à la pause étape de La Lande-Chasles du rallye organisé par l'Entente sportive Saint-Martin-Saint-Clément, au profit du Téléthon, samedi 16 novembre, à 10 heures, à la salle communale. Inscription au Centre culturel de Saint-Martin-de-la-Place, de 8 h 30 à 9 h 15 ; tarif : 5 € par casque.

VERNANTES

Tennis de table. En Nationale 3 féminines, Vernantes disputera une rencontre capitale pour le maintien à ce niveau contre l'entente Presqu'île Saint-Nazaire, samedi 16 novembre, à 17 heures, à la salle de Sport, rue de l'Angleterre. Gratuit.

NOYANT-VILLAGES

Malades et handicapés. La rencontre mensuelle de la Fédération des malades et handicapés aura lieu samedi 16 novembre, à 14 h 30, à la Maison des services publics, à Noyant. Après-midi convivial avec jeux et goûter. Contact au 06 87 48 68 90.

Conférence. L'association Noyant Rando Loisirs proposera une conférence-débat, après la projection d'un film sur la Géorgie, animé et présenté par Nadine et Jean-Claude Forestier, qui ont séjourné dans ce pays, dimanche 17 novembre, à 15 heures, à la salle Saint-Martin. Entrée : 7 €. Gratuit pour les moins de 10 ans.

NOYANT-VILLAGES

Un nouveau médecin à Noyant en 2020

La nouvelle a été annoncée mardi 12 novembre, lors de la réunion du conseil municipal. Un médecin arrivera à Noyant au printemps prochain.

L'excellente nouvelle de cette réunion de conseil est l'arrivée, après maintes recherches du maire, d'un médecin à Noyant-Villages, en mars 2020. Le Dr Guillaume David s'installera à la Maison de santé, où il devrait être rejoint par un confrère, à la fin de l'année 2020. Les élus ont approuvé à l'unanimité la signature d'un bail professionnel avec le Dr David et approuvé également la révision des loyers de la Maison de santé de Noyant à la baisse pour l'ensemble des occupants, médecins, kinésithérapeute, infirmiers, ostéopathes et la pédicure podologue. L'arrivée du Dr David permettra de répondre à une carence de médecins sur le territoire.

Vente d'une maison. Les élus ont approuvé à l'unanimité la vente de la maison située 55, route de Tours, à Noyant, pour un prix de 55 000 €, à Baptiste Rabouan. Cette maison est composée d'un logement de 64 m², d'une dépendance de 4 m², d'un garage de 16 m² sur un terrain de 360 m².

Musée. Les élus valident également à l'unanimité l'événementiel 2020 du musée Jules-Desbois, à Parçay-les-Pins, pour un total de 2 000 €. Un



La maison située 55, route de Tours à Noyant, est vendue.

avis favorable et unanime a aussi été donné à l'exposition temporaire 2020 intitulée « Atelier d'artiste » et prévue du 16 mai au 8 novembre, pour un coût de 11 044,16 €. **Ecole de Genneteil.** Les élus valident malgré trois voix contre et sept abstentions, le chiffrage du projet de rénovation de l'école de Genneteil, qui s'élève à 237 229,56 € TTC, avec une subvention attendue de 60 000 €. Notons que le projet d'origine était de 90 000 €.

Location d'un hangar. L'Assemblée accepte à l'unanimité la location d'un hangar de stockage, situé à « Pont-Brault » à Lasse et apparté-

nant à Jacky Rabouin, afin de permettre d'entreposer le matériel du comité des fêtes et le char du comice, pour un montant de 500 € par an. **Personnel.** Les élus décident la création de deux emplois permanents. Ces employés, déjà en poste, seront désormais stagiaires une année avant de devenir titulaires.

Terrain. Un avis favorable est donné à la vente d'un terrain de 1 190 m², situé rue de l'Étang à Chigné, à Monique Bastard, propriétaire d'une parcelle voisine, pour la somme de 6 000 €. La superficie entière de la parcelle est de 1 569 m².

7/17

POMMES POIRES
vente directe producteur

nouveau

VIANDE DE PORC
en libre-service

Renseignements **06 79 76 53 45** **Ferme des Grands Champs**
GPS : lieu-dit Les Grands Champs - 49390 PARCAY-LES-PINS